



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 09.09.2022 et à l'occasion de la manifestation « Tempus Mediaevale », le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le CR109 à Koerich et Goeblange :

**Art.1 :** Pendant la période du 17.09.2022 de 08:00 heures au 18.09.2022 à 21:00 heures, la circulation sur le CR109 (rue Principale et rue de Goeblange) à Koerich et Goeblange sera règlementé comme suit :

- a) Sens unique en direction du centre du village de Koerich, ceci à partir de la maison n°12, rue Principale (hauteur intersection rue Pierre Braun) à Goeblange jusqu'à l'intersection avec la rue de Windhof (CR110) à Koerich.

**Art. 2 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 09.09.2022

Pour le collège des Bourgmestre et échevins,

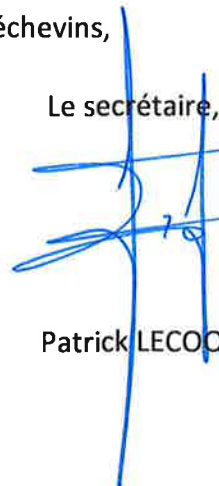
Le Bourgmestre,



Jean WIRION



Le secrétaire,



Patrick LECOQ